

LA VÉRITÉ AVANT LA RÉCONCILIATION



LE DROIT ET LES RÉGIMES
JURIDIQUES
AUTOCHTONES

GUIDE DE L'ENSEIGNANT

HISTOIRE
CANADA



Centre national pour la
vérité et la réconciliation
UNIVERSITÉ DU MANITOBA

Table des matières

Introduction

Liens avec le curriculum

Activité 1 : Découvrir et comprendre le droit, le droit autochtone et les régimes juridiques autochtones

Dans cette activité, les élèves découvrent la définition du droit et explorent les quatre caractéristiques qui composent cette notion. Les élèves pourront se familiariser avec le droit autochtone et comprendre qu'avec les normes, les principes, les processus et les intervenants juridiques, cela forme un plus grand système qu'on appelle un « régime juridique autochtone ». Les élèves se pencheront sur des études de cas de différentes communautés autochtones pour apprendre et explorer les aspects d'un régime juridique.

Activité 2 : S'informer sur le droit et les régimes juridiques par des histoires

Les sources - ou les autorités - du droit sont différentes dans toutes les sociétés du monde. Cette activité permettra aux élèves d'explorer les autorités du droit dans les sociétés autochtones. Ils vont se pencher sur des histoires et se servir des lois présentées dans une histoire pour tenter de résoudre un problème.

Introduction

Chers enseignants,

Ce guide accompagne la publication intitulée [La vérité avant la réconciliation : Le droit et les régimes juridiques autochtones](#), produite par le Centre national pour la vérité et la réconciliation en collaboration avec la Société Histoire Canada. Ensemble, cette publication et les activités qui s’y rattachent invitent les enseignants et les élèves à explorer comment le droit et les régimes juridiques autochtones peuvent nous aider à résoudre des problèmes, à renforcer des liens, et à réfléchir à notre façon de vivre ensemble et de nous occuper les uns des autres.

Vous pouvez aussi consulter les publications et les guides des années précédentes :

- [La vérité avant la réconciliation : Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie](#) (2024)
- [La vérité avant la réconciliation : Écoutons les survivants](#) (2023)
- [Souvenons-nous des enfants](#) (2022)
- [Semaine de la vérité et de la réconciliation](#) (2021)
- [Chaque enfant compte](#) (2020)

Les peuples autochtones vivent en sociétés et possèdent leurs propres lois depuis des milliers d’années. Quand les premiers colons sont arrivés dans ce qui est aujourd’hui le Canada, ils ont apporté leurs propres régimes juridiques et ils ont refusé de reconnaître les sociétés autochtones, leurs lois et leurs gouvernements comme des égaux. Les nouveaux venus ont imposé les lois canadiennes aux sociétés autochtones, et ils ont appliqué des mesures comme les pensionnats pour affaiblir les modes de vie des Autochtones, y compris leurs traditions juridiques. Beaucoup de sociétés autochtones ont donc été empêchées d’appliquer pleinement leurs lois pendant des générations.

La revitalisation et la pratique du droit autochtone font maintenant partie des engagements du Canada dans les programmes de réconciliation, tant au niveau international que national. *La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) affirme le droit à l’autodétermination des peuples autochtones, un terme général qui inclut les traditions juridiques. Au Canada, plusieurs appels à l’action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR)

concernent, directement et indirectement, la renaissance et la mise en œuvre du droit et des régimes juridiques autochtones. Comme la CVR l'indique dans son rapport final : « Le droit est essentiel pour établir la vérité. Il est aussi indispensable pour parvenir à la réconciliation. »

La publication et le présent guide de l'enseignant sont conçus pour être adaptables aux différents niveaux scolaires. Le guide est modulé, avec des activités qui offrent des points d'entrée simples pour les élèves plus jeunes, tout en menant vers des scénarios et des exemples plus complexes qui visent à encourager les élèves plus vieux à approfondir leur exploration. Ensemble, la publication et le guide visent à aider les élèves et les enseignants.

- Comprendre une plus large définition du droit, qui va au-delà des règles pour inclure les peuples, les institutions, les processus et les croyances.
- S'informer sur le droit et les régimes juridiques autochtones, et reconnaître que le droit des Autochtones est différent du droit autochtone.
- Explorer des exemples de droit autochtone en pratique et examiner comment ces approches pourraient permettre de résoudre des problèmes dans leur propre communauté.
- Voir comment le droit et les régimes juridiques autochtones peuvent nous aider à résoudre des problèmes, à vivre ensemble dans le respect et à prendre soin les uns des autres.
- Reconnaître que nous avons tous un rôle à jouer selon la loi, avec des obligations les uns envers les autres en tant qu'intervenants juridiques.

Nous offrons nos sincères remerciements à Val Napoleon, Lana Lowe, Noémie Foley et Kelly Zou pour leur recherche et leur rédaction, et à Carla Peck et Connie Wyatt-Anderson pour la révision du présent guide.

La Société Histoire Canada, avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation

Ligne d'écoute téléphonique concernant les pensionnats autochtones 1-866-925-4419

Liens avec le curriculum

En tant qu'enseignants, vous vous demandez peut-être comment un sujet comme le droit et les régimes juridiques autochtones peut être lié au curriculum qui vous est confié. Cette section porte sur ces liens, et montre que ces thèmes ne sont pas un « ajout », mais qu'ils sont déjà intégrés – directement et indirectement – dans les matières et les niveaux scolaires partout au Canada.

La reconnaissance de ces liens aide à clarifier comment l'enseignement du droit autochtone soutient les résultats existants tout en faisant mieux comprendre aux élèves les notions de gouvernance, de communauté, de justice et de réconciliation.

Le droit et les régimes juridiques autochtones apparaissent dans de nombreux curriculums, par des thèmes transversaux comme les traités, la gouvernance, les traditions orales, les liens avec le territoire, et les conséquences du colonialisme et des pensionnats.

Voici quelques références précises au droit autochtone dans les curriculums. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive.

Alberta :

- Études sociales 4 : Les Premières Nations et les Européens ont conclu des traités entre eux, comme le traité du wampum à deux rangs (Gaswéñdah) pour établir une relation en vivant côte à côte.
- Études sociales 6 : Les Premières Nations de la Confédération Haudenosaunee ont un régime de gouvernement dans lequel de nombreuses Nations continuent de vivre ensemble pour prendre des décisions par consensus. La Grande loi de la paix est un accord contraignant sur lequel la Confédération Haudenosaunee se fonde pour définir les rôles, les processus de prise de décisions et les droits collectifs.
- Études sociales 10 : Les élèves analysent des enjeux mondiaux contemporains issus des politiques et des pratiques des gouvernements post-coloniaux au Canada et ailleurs. Pour examiner ces questions, les élèves se penchent sur les conséquences historiques et contemporaines des pensionnats, sur leurs conséquences sociales pour les peuples autochtones et sur la disparition des langues autochtones. Les élèves doivent évaluer différentes tentatives pour corriger les conséquences des politiques impérialistes sur les peuples autochtones, tant au Canada qu'ailleurs.

Colombie-Britannique :

- Études sociales 3 : La gouvernance et l'organisation sociale dans les sociétés autochtones au pays et à l'étranger.
- Études sociales 5 : Les politiques et les mesures gouvernementales discriminatoires du passé, y compris les pensionnats, la *Loi sur les Indiens* et les traités numérotés.
- Études sociales 10 : Le gouvernement, la gouvernance des Premiers Peuples, les institutions politiques et les idéologies, y compris les structures de gouvernance imposées aux communautés des Premiers Peuples par la Couronne et le gouvernement fédéral, ainsi que les titres, les traités et les revendications territoriales.
- Premiers Peuples de la C.-B. 12 : Le rôle de la tradition orale pour les Premiers Peuples de la Colombie-Britannique; les points communs et les différences entre les régimes de gouvernance traditionnels et contemporains des Premiers Peuples de la Colombie-Britannique.
- Études de droit 12 : Les ordres juridiques autochtones et les lois traditionnelles au Canada et dans d'autres juridictions du monde.

Ontario :

- Études sociales 4 : Démontrer une compréhension des principaux aspects de quelques sociétés anciennes (jusqu'à l'an 1500), y compris au moins une Première Nation et une société inuite, venant chacune d'une région et d'une époque différentes et représentant une culture différente, en référence à leur organisation politique et sociale, à leur vie quotidienne, à leurs liens avec l'environnement et à leurs rapports entre eux.
- Études sociales 5 : Évaluer les réponses à des questions importantes par différents gouvernements au Canada, y compris les gouvernements des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et développer des plans d'action pour aider les gouvernements et les citoyens à s'attaquer aux problèmes sociaux et environnementaux.
- Histoire 7 : Décrire des personnes, des événements et des réalisations notables au Canada entre 1713 et 1800, y compris les traités, et expliquer leurs conséquences; décrire des personnes, des événements et des réalisations notables au Canada entre 1800 et 1850, y compris les traités entre des nations autochtones et les puissances impériales, et expliquer leurs conséquences.

- Histoire 8 : Décrire des personnes, des événements et des réalisations notables au Canada entre 1850 et 1890, y compris la *Loi sur les Indiens*, le réseau des pensionnats, et les traités entre des nations autochtones et la Couronne, et expliquer leurs conséquences; décrire des personnes, des problèmes, des événements et des réalisations notables au Canada entre 1890 et 1914, y compris le réseau des pensionnats, et expliquer leurs conséquences.
- Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10e année : Analyser certaines interactions importantes à l'intérieur de différentes communautés du Canada et entre elles, y compris des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et entre le Canada et la communauté internationale entre 1914 et 1929, et examiner comment ces interactions ont influencé la société et la politique canadiennes.
- Instruction civique 10 : Expliquer, en relation avec différents enjeux d'importance citoyenne, les rôles et les responsabilités de différentes institutions, structures et positions dans les systèmes de gouvernance canadien et autochtones, les relations issues des traités et les autres relations entre la Couronne et les Autochtones.

Saskatchewan :

- Droit 30 : examiner comment les racines historiques du droit au Canada sont issues des régimes juridiques autochtones, de la common law britannique et du Code civil du Québec (1991). Comparer les objectifs et les fonctions du droit et du régime juridique de la société canadienne d'aujourd'hui avec les conceptions autochtones traditionnelles du droit et de la justice (p. ex. justice réparatrice plutôt que punitive).

Nouvelle-Écosse :

- Études sociales 7 : Les élèves vont réfléchir aux conséquences des politiques gouvernementales et du déni des droits issus de traités sur les communautés mi'kmaq et les individus du Mi'kma'ki.
- Études sociales 8 : Les élèves vont réfléchir aux expériences des Autochtones du Canada aux 20^e et 21^e siècles.
- Droit 12 : Droits des Autochtones/issus de traités, *Loi sur les Indiens*, *Loi constitutionnelle*, cercles de détermination de la peine. Axé sur le droit autochtone. Intégration obligatoire des droits issus de traités pour les Mi'kmaq et des liens juridiques entre tous les sujets.

Manitoba

- Études sociales 5 : Modes de vie des Premiers Peuples (vie quotidienne, leadership, culture, croyances, interactions entre communautés).
- Études sociales 6 : Indiquer les raisons de la création des traités et des réserves, et décrire leurs conséquences sur les individus, les familles et les communautés.
- Études sociales 9 : Décrire les points de vue autochtones sur la justice et le droit; décrire les facteurs liés à l'autodétermination des Autochtones au Canada.

Nouveau-Brunswick

- Études sociales 9 : Examiner les principales questions qui concernent les relations découlant des traités au Canada.
- Histoire du Canada 121/2/3 : Faire de la recherche sur l'indépendance des Wabanakis et leurs contacts avec les Européens; examiner les relations entre les gouvernements fédéral, provinciaux et autochtones; examiner l'impact des politiques d'expansion vers l'Ouest du Canada sur les Canadiens et les peuples autochtones.
- Droit 120 : Porter sur le droit autochtone, les points de vue des Wabanakis, les traités et la justice réparatrice.

ACTIVITÉ 1 : DÉCOUVRIR ET COMPRENDRE LE DROIT, LE DROIT AUTOCHTONE ET LES RÉGIMES JURIDIQUES AUTOCHTONES

Dans cette activité, les élèves découvrent la définition du droit et explorent les quatre caractéristiques qui composent cette notion. Les élèves pourront se familiariser avec le droit autochtone et comprendre qu'avec les normes, les principes, les processus et les intervenants juridiques, cela forme un plus grand système qu'on appelle un « régime juridique autochtone ». Les élèves se pencheront sur des études de cas de différentes communautés autochtones pour apprendre et explorer les aspects d'un régime juridique.

Mise en contexte pour les enseignants :

- Tous les types de droit - y compris le droit autochtone, la common law et le droit civil - ont des choses importantes en commun :
 - » Le droit aide les gens à travailler ensemble pour résoudre des problèmes, régler des conflits, prendre des décisions et vivre ensemble en communauté malgré leurs différences.
 - » Le droit inclut des règles qui aident les gens à comprendre comment ils devraient se comporter dans une société juste et sécuritaire.
 - » Le droit inclut les processus de discussion, d'interprétation et d'application des règles en tant que communauté.
 - » Le droit est une chose que les gens font ensemble.
- Le droit autochtone vient du territoire, de l'histoire, de la langue, des croyances et du mode de vie différents de chaque société.
- Chaque société autochtone a son propre régime juridique. Bien que certaines d'entre elles puissent avoir des lois qui se ressemblent, chaque régime juridique est distinct. Cela signifie que le droit des Kwakwaka'wakw, en Colombie-Britannique, est différent de celui des Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest.
- Le droit autochtone est un élément du régime juridique de chaque société autochtone. Les gens comptent sur le régime juridique de leur société pour les aider à vivre de manière juste et organisée. Le régime juridique de chaque société aide les gens à résoudre les problèmes entre les membres de la même société. Il les aide aussi à résoudre des problèmes avec des gens d'autres sociétés.

- Les lois et les régimes juridiques autochtones existaient bien avant le Canada. Les premiers colons et le gouvernement canadien ont toutefois tenté de les ignorer et de les effacer. Les sociétés autochtones ont été forcées de vivre avec des lois et des régimes qui ne correspondaient pas à leurs valeurs, à leurs principes, à leurs processus juridiques, à leurs intervenants juridiques et à leur droit. Beaucoup de sociétés autochtones n'ont donc pas pu appliquer complètement leurs lois pendant longtemps.
- Le droit doit être construit par la société – les lois doivent venir des gens qui les utilisent. Puisque les Autochtones n'ont pas contribué à créer le droit canadien, il ne peut pas les aider efficacement à résoudre leurs problèmes et à gérer leurs conflits. Il existe beaucoup de régimes juridiques autochtones, tous différents les uns des autres. Le droit canadien ne peut pas les comprendre ou les remplacer tous.
- Pour que les sociétés autochtones puissent s'occuper le mieux possible de leur communauté, elles doivent pouvoir se servir de leur propre droit et de leurs propres régimes juridiques. Il faut donc réfléchir à ce que leur droit signifie, poser des questions et appliquer le droit pour essayer de régler des problèmes. Ainsi, leur droit et leur régime juridique pourront croître et changer pour aider leur société aujourd'hui.

Activité :

Partie 1 :

1. Demandez aux élèves de travailler en binômes, ou en petits groupes, afin de réfléchir à une définition pour le mot « loi ». Vous pourriez leur donner certaines des pistes suivantes pour les aider :

Qu'est-ce qu'une « loi », à votre avis? Comment pouvez-vous expliquer ce que le mot « loi » signifie? Pouvez-vous donner des exemples de lois présentes dans votre vie?

Écrivez au tableau les exemples de lois proposées par les élèves. Travaillez avec eux pour identifier des similitudes.

Les lois connues des élèves pourraient porter par exemple sur la circulation automobile (ceintures de sécurité, limites de vitesse, stationnement), la sécurité (casques de vélo), l'âge de la majorité (pour voter, pour conduire) et la criminalité (vols, violence).

2. Demandez aux élèves de lire la page 6 de *La vérité avant la réconciliation : Le droit et les régimes juridiques autochtones*.
3. Avec toute la classe ou en petits groupes, demandez à vos élèves de réfléchir aux questions posées dans l'encadré rouge sur les lois présentes dans la cour d'école :
 - Est-ce qu'il y a des règles que tout le monde connaît?
 - Qui décide quelles sont ces règles?
 - Comment les nouveaux élèves apprennent-ils ces règles?
 - Comment sais-tu quand il y a un problème?
 - Te souviens-tu d'un moment où il y a eu un problème, ou alors où quelqu'un a désobéi aux règles?
 - Qu'est-ce que tu as fait pour régler le problème?

D'autres pistes pourraient aider vos élèves, par exemple :

- Est-ce qu'il y a des règles que tu voudrais changer?
 - Qui a le pouvoir de changer des règles?
 - Est-ce que tout le monde devrait avoir son mot à dire?
4. Expliquez aux élèves que tous ces éléments qui rendent la cour d'école amusante et sécuritaire pour tout le monde font partie du droit. Il s'agit des règles que les gens doivent suivre, mais aussi du processus qui consiste à comprendre et à appliquer ces lois, ainsi que les gens qui s'en occupent.
 5. À l'aide des pages 8-9 de *La vérité avant la réconciliation : Le droit et les régimes juridiques autochtones*, demandez aux élèves d'explorer les quatre caractéristiques du droit. Assurez-vous que les élèves comprennent la définition de chacune de ces notions.
 6. Distribuez à vos élèves la section « [Les lois sur les ceintures de sécurité au Canada](#) », qui met en contexte la modification des lois sur la sécurité au Canada. Demandez aux élèves de lire l'information de base et de décrire ensuite comment ce droit est collaboratif, public, construit par la société, adaptable et flexible.
 7. Demandez aux élèves de revoir la première définition qu'ils ont écrite au sujet du mot « loi » et de la mettre à jour en fonction de ce qu'ils ont appris par leurs conversations, leurs lectures et leurs activités.

Partie 2 :

1. Maintenant que les élèves connaissent mieux ce qu'est une loi, ils peuvent commencer à apprendre des choses sur le droit et les régimes juridiques autochtones.
 - Le droit autochtone vient des peuples autochtones eux-mêmes et il est fondé sur la culture, les valeurs, l'histoire, les principes et les modes de vie qui leur sont propres. Il aide les sociétés à s'organiser, à résoudre des problèmes et à vivre ensemble en communauté.
 - Le droit autochtone fait partie du régime juridique d'une société autochtone.
 - Chaque société autochtone a son propre droit et son propre régime juridique.

Demandez aux élèves de lire la page 12 de *La vérité avant la réconciliation : Le droit et les régimes juridiques autochtones* pour comprendre les éléments des régimes juridiques autochtones : le droit autochtone, les processus juridiques, les normes, les principes, les règles et les intervenants juridiques.

2. Pour aider les élèves à mieux comprendre ces définitions, vous pouvez vous servir du tableau « [Les éléments des régimes juridiques autochtones](#) » et demander aux élèves d'associer chaque terme à sa définition.
3. À la page 19, vous trouverez un exemple de la façon dont les différents éléments des régimes juridiques autochtones fonctionnent ensemble pour influencer comment les gens vivent, comment ils se traitent les uns les autres et comment ils restent organisés en tant que communauté.

L'exemple qui suit porte sur les territoires de pêche et de cueillette des Salish de la Côte. Demandez aux élèves d'énumérer tous les éléments de leur régime juridique en se servant de cet exemple.

Élément	Exemple concernant les territoires de pêche et de cueillette des Salish de la Côte
Norme	Prendre seulement ce dont on a besoin
Principe	Partager les ressources
Règle	Ramasser seulement des palourdes adultes, et pêcher seulement où c'est permis
Intervenants juridiques	Aînés, membres de la famille, enfants
Processus	Les visiteurs doivent respecter un processus juridique pour demander la permission de pêcher à certains endroits.

4. Les élèves pourront maintenant suivre le même processus en se servant de l'exemple ci-joint, « [Le respect des caribous dans la Première Nation dénée de Łutsël K'é](#) ». Distribuez le document avec l'information de référence et demandez aux élèves de définir les valeurs, les principes, les règles, les processus juridiques, les intervenants juridiques et le droit de la Première Nation dénée de Łutsël K'é pour la protection des caribous.

Comme activité supplémentaire, les élèves plus vieux pourront aussi décrire comment le Yúnethé Xá ʔetthën Hádi (le plan de gestion des caribous) est collaboratif, public, construit par la société, adaptable et flexible.

Élément	Exemple du plan de gestion des caribous
Norme	Respecter la terre et les animaux
Principe	Chasser seulement ce dont on a besoin
Règle	Ne pas chasser les bébés caribous
Intervenants juridiques	Aînés, chasseurs, jeunes
Processus	Rencontres en communauté

Les lois sur les ceintures de sécurité au Canada

Quand les automobiles sont devenues plus populaires au Canada, de nouvelles lois ont été adoptées pour assurer la sécurité des gens. Le gouvernement canadien a commencé en 1976 à parler de l'adoption de lois exigeant des ceintures de sécurité, mais les dirigeants n'étaient pas tous d'accord. Certains pensaient que le gouvernement ne devrait pas pouvoir dire aux gens quoi faire dans leur vie privée. D'autres disaient que les ceintures de sécurité n'étaient pas confortables à porter ou qu'elles n'étaient pas efficaces pour assurer la sécurité en auto.

Pendant que le gouvernement réfléchissait à ce qu'il fallait faire, beaucoup de communautés ont agi. Des groupes de médecins, des commerçants et des gens ordinaires ont fait pression sur le gouvernement pour qu'il adopte une loi sur les ceintures de sécurité. Certaines personnes ont écrit des lettres aux journaux pour expliquer la nécessité de les exiger. D'autres, qui avaient vécu des collisions, ont créé les clubs de survivants pour persuader le gouvernement d'adopter des lois sur les ceintures de sécurité.

Le gouvernement fédéral a donc décidé que toutes les nouvelles automobiles devaient être munies de ceintures de sécurité. À la fin des années 1970 et dans les années 1980, le gouvernement a adopté des lois pour obliger les gens à boucler leurs ceintures et à se servir de sièges d'auto pour les bébés et les jeunes enfants.

L'Alberta a été la dernière province à exiger des ceintures de sécurité. Beaucoup de gens de cette province, simples citoyens et policiers, ont travaillé fort pour convaincre le gouvernement d'adopter une loi pour rendre le port des ceintures de sécurité obligatoire. Cette loi a finalement été adoptée en 1987.

À cette époque, seulement 28 p. 100 des Albertains utilisaient des ceintures de sécurité, et beaucoup refusaient de commencer à les attacher. Le gouvernement a donc créé des publicités télévisées pour informer tout le monde que la nouvelle loi sur les ceintures de sécurité entrerait en vigueur le 1^{er} juillet.

L'obligation de porter une ceinture de sécurité en auto et l'ajout de nouvelles règles de sécurité pour les automobiles ont aidé à sauver bien des vies. Aujourd'hui, les lois sur la sécurité routière changent de nouveau en raison de l'arrivée des voitures autonomes.

Les gouvernements font des tests et de la recherche pour s'assurer que ces voitures fonctionnent bien et qu'elles sont sécuritaires pour tout le monde.

Comment les lois sur les ceintures de sécurité sont-elles collaboratives?

Comment les gens ont-ils travaillé ensemble pour que l'utilisation des ceintures de sécurité et des sièges d'auto fasse l'objet d'une loi?

Comment les lois sur les ceintures de sécurité sont-elles publiques?

Comment le gouvernement s'est-il assuré que les lois sur les ceintures de sécurité étaient publiques? Comment les gens ont-ils été informés de ces lois?

Comment les lois sur les ceintures de sécurité sont-elles construites par la société?

Pourquoi certains groupes (médecins, policiers, survivants de collisions) ont-ils appuyé l'utilisation des ceintures de sécurité? Pourquoi certains dirigeants se sont-ils opposés aux lois proposées?

Comment les lois sur les ceintures de sécurité sont-elles adaptables et flexibles?

Comment les lois sur la sécurité en auto changent-elles? Qu'est-ce qui pourrait entraîner d'autres changements à l'avenir?

Les éléments des régimes juridiques autochtones

Droit autochtone	Aide les sociétés autochtones à s'organiser, à régler des problèmes et à vivre ensemble en communauté. Comme toutes les formes de droit, le droit autochtone est aussi collaboratif, public, construit par la société, adaptable et flexible.
Processus juridiques	Les moyens pris par une société pour régler des problèmes ou prendre des décisions. Cela doit inclure les discussions entre les gens, ainsi que la compréhension, le questionnement et l'application du droit.
Normes	Les qualités que la société juge bonnes ou importantes, comme la gentillesse, le respect ou l'honnêteté.
Principes	Aident les gens à savoir comment ils devraient agir et vivre selon les valeurs de leur société.
Règles	Disent aux gens ce qu'il est permis de faire en fonction des principes de leur société.
Intervenants juridiques	Les gens qui aident à concevoir, à interpréter, à comprendre et à appliquer le droit. Dans beaucoup de sociétés autochtones, tout le monde est un intervenant juridique parce que tout le monde aide à appliquer le droit dans la vie de tous les jours.

Le respect des caribous dans la Première Nation dénée de Łutsël K'é

En 2020, la Première Nation dénée de Łutsël K'é s'inquiétait pour la santé des caribous et a élaboré un plan spécial pour les aider.

L'idée est venue d'un jeune chasseur, Shonto Catholique, qui travaillait pour la Première Nation dénée de Łutsël K'é. Shonto avait remarqué que les ?etthën (caribous) ne marchaient plus dans les mêmes pistes qu'avant ou ne buvaient plus d'eau aux mêmes endroits. Comme d'autres membres de la communauté, il s'inquiétait de voir le nombre de ?etthën (caribous) diminuer chaque année.

Le département de la faune, du territoire et de l'environnement de la Première Nation dénée de Łutsël K'é a décidé de protéger le caribou. Il a organisé cinq rencontres communautaires pour que les gens puissent se réunir et parler du problème. Ces rencontres ont été annoncées au moyen de panneaux installés un peu partout, d'appels téléphoniques et de publications en ligne.

Beaucoup de Dénés de Łutsël K'é se sont rendus à ces rencontres, dont des Aînés, des jeunes, des chasseurs et des usagers du territoire. Chaque rencontre commençait et finissait par une prière. Pour s'assurer que tout le monde ait la chance de parler, une plume de parole était utilisée. Seule la personne qui avait cette plume pouvait parler, tandis que tous les autres écoutaient silencieusement en attendant leur tour. Il y avait aussi de l'équipement de traduction pour que les gens puissent comprendre et parler dans leur propre langue.

Après chaque rencontre, une courte lettre a été envoyée à tout le monde pour expliquer ce dont il avait été question. Les gens pouvaient appeler le département ou s'y rendre pour partager leurs idées et leurs préoccupations.

Une fois les rencontres terminées, le département a travaillé avec des membres de la communauté dénée de Łutsël K'é, des scientifiques, des avocats, des rédacteurs et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour créer le plan de protection des caribous, appelé « Yúnethé Xá ?etthën Hádı ».

Voici certaines des valeurs sur lesquelles ce plan est fondé :

- a. *Ní chu K'ech'aj' di chu besu'di* (nous respectons le territoire et les animaux)
Les gens doivent prendre soin du territoire, de l'eau et des animaux en chassant de manière respectueuse. Nous devons apprendre à tout le monde comment respecter les caribous et tous les êtres vivants.
- b. *Ethên huréth'a* (les caribous nous écoutent)
Les caribous sont capables de sentir comment ils sont traités. Il est important de bien les traiter et de les protéger pour leur permettre de revenir.
- c. *Nuwé yakı begháre ʔeghádaldá* (nous avons nos propres lois et nous devons les suivre)
Nous avons nos propres lois Dënesųłı́né. Ces lois nous aident à faire de bons choix pour les caribous et pour notre avenir.
- d. *Nuwé ch'anié beréldj xá ʔa* (nous devons transmettre les enseignements)
Il est important d'enseigner aux jeunes comment vivre de la terre. Les Aînés et les adultes doivent partager leurs connaissances avec les jeunes pour conserver leur mode de vie.

Voici quelques-unes des procédures et des règles à suivre au sujet de la chasse:

- Il est interdit de chasser les bedziʔáze (les veaux), les Ts'uda bechą dá (les femelles enceintes) ou les bedzi chó (les mâles dominants) de certains troupeaux.
- Les chasseurs expérimentés devraient enseigner aux jeunes comment chasser, installer leur camp et rester en sécurité dans la nature. Les jeunes devraient aussi apprendre à préparer de la viande, à cuisiner et à faire des vêtements avec des pièces d'animaux.
- Les chasseurs ne devraient jamais poursuivre les caribous ou les frapper avec des bâtons.
- Les chasseurs ne doivent pas abattre trop d'animaux. Ils devraient seulement prendre le nombre de caribous dont ils ont vraiment besoin et qu'ils peuvent rapporter chez eux. Ils ne devraient jamais gaspiller de la viande ou en laisser derrière eux.
- Les chasseurs doivent rassembler toutes les parties du caribou en un seul endroit, dire merci pour la chasse et demander au caribou de revenir.
- La viande et les parties utiles devraient être partagées avec les Aînés et les gens qui ne peuvent pas chasser.

Pour s'assurer que les règles sont respectées

Pour vérifier si les procédures et les règles ont été suivies, un comité de discipline a été créé. Il se compose de quatre Aînés, d'un représentant du conseil de bande et d'un représentant du comité de la faune, des terres et de l'environnement. Ce groupe pourra réprimander tous ceux qui ne respectent pas les règles et s'assurer que la Première Nation dénée de Łutsël K'é continue de protéger les caribous.

Revoir le plan

Le Yúnethé Xá Ǿetthën Hádi (le plan de gestion des caribous) sera revu tous les cinq ans pour vérifier s'il fonctionne bien et s'il y a des choses à modifier ou à mettre à jour.

Partager les mises à jour

La Première Nation dénée de Łutsël K'é partage des nouvelles et des mises à jour au sujet du Yúnethé Xá Ǿetthën Hádi (le plan de gestion des caribous) sur Facebook, par courriel et sur des affiches. Le plan a été partagé avec la communauté, avec d'autres communautés autochtones et avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Au début de chaque saison, des affiches et des courriels seront envoyés aux chasseurs pour leur rappeler les nouvelles mises à jour.

ACTIVITÉ 2 : S'INFORMER SUR LE DROIT ET LES RÉGIMES JURIDIQUES PAR DES HISTOIRES

Les sources – ou les autorités – du droit sont différentes dans toutes les sociétés du monde. Cette activité permettra aux élèves d'explorer les autorités du droit dans les sociétés autochtones. Ils vont se pencher sur des histoires et se servir des lois présentées dans une histoire pour tenter de résoudre un problème.

Mise en contexte pour les enseignants :

- Pour que le droit soit public et accessible à tous, il doit être consigné quelque part.
 - Le régime juridique du Canada est consigné sous trois formes principales : les lois, la common law et le droit civil.
1. Les lois sont des textes rédigés par le gouvernement. Elles sont écrites dans plusieurs livres. Ces livres font partie de séries comme *Lois révisées du Canada*.
 2. La common law, qui s'applique dans la majeure partie du Canada, vient des décisions passées prises par des juges. Les juges peuvent reprendre les anciennes décisions pour des problèmes similaires, ou faire de nouvelles règles fondées sur les changements de la société.
 3. Le Québec n'utilise pas le régime de la common law. Il applique plutôt le *Code civil du Québec*, qui comprend une longue liste de règles et de règlements.
 - Les sociétés autochtones ont toujours eu des moyens de consigner leurs lois, de les enseigner et de les exprimer. Ces moyens sont propres à chaque société. Les sociétés autochtones peuvent consigner leurs lois dans des noms de lieux, des langues, des histoires orales et des récits, des traditions et des pratiques, des cérémonies, des chants, des danses, de l'art et des relations. Les gens se servent de ces ressources pour mieux connaître et comprendre le droit, et pour appliquer ce droit selon les défis d'aujourd'hui.
 - Les sources du droit sont les fondements ou les autorités sur lesquels le droit repose. C'est ce que les gens consultent pour présenter ou justifier des arguments juridiques.
 - Pour cette activité, nous allons nous concentrer sur un des endroits où vous pouvez trouver du droit autochtone : les histoires. Les histoires peuvent être une ressource sur le droit, les principes juridiques et les processus juridiques

autochtones. Elles contiennent des leçons et peuvent servir de modèles pour la résolution de problèmes. Vous pouvez analyser les histoires pour trouver les principes juridiques, tout comme vous pouvez faire une analyse juridique du droit canadien.

- Quand nous parlons d'histoires dans ce contexte, il ne s'agit pas de fiction ou de divertissement comme elles sont souvent perçues dans les traditions occidentales. Dans beaucoup de visions du monde autochtones, les histoires sont un moyen essentiel pour enseigner, guider et transmettre le savoir. Elles nous aident à réfléchir, à poser des questions et à penser plus profondément aux enjeux auxquels nous faisons face. Ces histoires sont enracinées dans l'histoire, la langue et les liens ancestraux. Les histoires – et la tradition orale de façon plus générale – sont une pratique essentielle pour le partage des connaissances autochtones.

Parce que les histoires transmettent des leçons et des responsabilités, elles doivent être traitées avec respect. Les histoires ne sont pas toutes faites pour être partagées, et il est important d'avoir la permission de la communauté ou de la personne qui les raconte avant de les transmettre. Les histoires incluses dans ce guide et dans notre magazine ont été partagées avec une autorisation pour l'enseignement et l'apprentissage.

Activité :

Partie 1 :

1. Toutes les lois viennent d'une source d'autorité – quelqu'un ou quelque chose que les gens écoutent et respectent. Il est important de savoir d'où viennent les lois pour que les gens puissent les comprendre, les suivre et les appliquer. Selon John Borrows, la conception du droit est enracinée dans cinq sources principales des lois autochtones. Sa liste se trouve à la page 15 de *La vérité avant la réconciliation : Le droit et les régimes juridiques autochtones*.

Les sociétés autochtones peuvent consigner leurs lois de bien des façons différentes. Invitez vos élèves à examiner les pages 16 et 17 pour découvrir comment le droit autochtone est imbriqué dans toutes les parties de la vie. Demandez-leur ensuite où se trouve le droit autochtone. Comment cela est-il communiqué aux membres de la société ?

Partie 2 :

1. Expliquez aux élèves que, pour la prochaine partie de l'activité, ils vont devoir se concentrer sur un des éléments où il peut être question de droit autochtone : les histoires. Pour reprendre l'explication donnée à la page 20 du magazine : « En posant des questions sur les histoires, nous pouvons apprendre comment les gens d'autrefois voyaient les problèmes et travaillaient à les résoudre. Quand nous nous fondons sur des histoires ou des causes du passé, elles nous aident à résoudre le problème ou le conflit en cours en nous apprenant ce que les gens ont fait avant nous. »

Les élèves vont apprendre comment analyser les histoires pour y trouver les principes, les processus et les décisions juridiques. Ils vont lire une histoire et identifier le problème, les faits, la décision/résolution et les ressources qui ont mené à cette décision.

2. Demandez aux élèves de lire les pages 20-22. Ils vont d'abord découvrir le contexte de l'analyse des histoires et lire ensuite un exemple : l'histoire « L'été dans un sac ».
3. Travaillez ensemble comme classe pour répondre aux questions suivantes sur « L'été dans un sac ».

Nous avons fourni quelques réponses potentielles à cet exercice en fonction du problème. « Comment un groupe de personnes qui vivent ensemble réagit-il à une catastrophe qui touche tout le monde? » Il est toutefois important de se rappeler qu'il n'y a jamais une seule bonne réponse. Beaucoup de problèmes peuvent être rattachés à une histoire, et les faits et les décisions qui comptent dépendent du problème dont il est question. Le raisonnement juridique est une question d'interprétation et d'application en fonction du contexte.

Analyse de l'histoire « L'été dans un sac »

Section	Questions
1. Problème	<p>Quel est le principal problème humain dans l'histoire?</p> <ul style="list-style-type: none">• Comment un groupe de personnes qui vivent ensemble réagit-il à une catastrophe (un hiver difficile) qui touche tout le monde (et pas seulement les humains)?
2. Faits	<p>Quels sont les faits les plus importants de l'histoire qui nous aident à comprendre le problème?</p> <ul style="list-style-type: none">• Une année, il n'y a pas eu de printemps, et les gens ont vécu un double hiver.• Les gens ont commencé à craindre qu'il n'y ait pas d'été. La neige était très épaisse dans les bois, et même les grands animaux comme les caribous et les orignaux avaient du mal à se déplacer. Les gens affamés auraient pu les chasser facilement.• Les animaux ont commencé à mourir de faim. Il semblait que personne ne pourrait survivre à l'hiver.
3. Décision	<p>Comment le problème a-t-il été résolu?</p> <ul style="list-style-type: none">• Le groupe a décidé d'agir immédiatement pour protéger les orignaux et les caribous.• Le groupe a décidé d'organiser une rencontre publique pour discuter du problème.• Le groupe a décidé d'examiner la cause du problème.• Le groupe a décidé de reprendre le printemps.• Le groupe a décidé que l'Écureuil devrait aller chercher le printemps.• L'Écureuil et les autres ont rapporté le printemps dans un sac.• Les gens ont tenu une cérémonie avant d'ouvrir le sac.

<p>4. Raisons</p>	<p>Pour quelle raison les décisions ont-elles été prises? Y a-t-il une explication dans l'histoire? Il arrive que les raisons ne soient pas nécessairement expliquées, et nous devons émettre une hypothèse sur la véritable raison. Nous avons donc divisé cette section entre les raisons « dites » et « non dites ».</p> <p>Dites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les humains ont aidé les animaux à survivre parce qu'ils avaient besoin d'eux pour plus tard. « Nous allons avoir besoin d'eux et nous devons donc les garder pour plus tard. » • Les humains et les animaux ont tenu une rencontre publique et ont discuté ensemble parce que c'était une question qui les touchait tous. <p>Non dites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est important d'examiner les questions sérieuses et d'en discuter pour en arriver à une bonne décision. Les réponses impulsives aux menaces peuvent mener à de mauvaises décisions. • L'Écureuil avait les compétences nécessaires pour aller reprendre le printemps. Et il était prêt à y aller. • La cérémonie et la gratitude (envers l'Écureuil) sont des étapes de procédure importantes pour régler le problème. • Les animaux et les humains partagent un problème commun et travaillent ensemble pour survivre.
<p>5. Normes/ principes juridiques</p>	<p>Quels sont les normes et les principes juridiques présentés? Comment influencent-ils le résultat?</p> <p>Normes :</p> <p>Respect - Présent dans le conseil donné par les Aînés, qui ont recommandé de ne pas abattre trop d'animaux même quand c'était facile de le faire.</p> <p>Responsabilité - La communauté a pris ses décisions en se fondant sur sa survie à long terme, et pas seulement sur ses besoins à court terme.</p> <p>Collaboration - Les humains et les animaux ont travaillé ensemble pour résoudre le problème du printemps disparu.</p> <p>Gratitude - La communauté a remercié l'Écureuil et tenu une cérémonie pour lui montrer sa reconnaissance.</p> <p>Principes :</p> <p>Respecter toutes les créatures comme des égales - Les animaux, les humains et la terre sont tous connectés et méritent d'être bien traités.</p> <p>Protéger/préserver l'avenir - Préserver les populations animales pour la survie future.</p> <p>Travailler ensemble pour résoudre les problèmes communs - Les animaux et les humains ont participé ensemble à la prise de décisions.</p> <p>Honorer les contributions - La communauté a reconnu et célébré le travail de l'Écureuil pour rapporter le printemps.</p>

<p>6. Intervenants juridiques</p>	<p>Qui a contribué à résoudre le problème? Quel a été le rôle de chacun?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Aînés - Ils ont offert leur sagesse et leurs conseils, ont conseillé de ne pas trop chasser et ont rappelé aux gens de penser à l'avenir. • Les chefs - Ils ont aidé à organiser la rencontre et ont mené la discussion sur la disparition du printemps. • L'Écureuil - Il a choisi (ou offert) d'être celui qui allait reprendre le printemps, il a agi et il a aidé à régler le problème. • Les membres de la communauté (humains et animaux) - Ils ont participé à la rencontre et ont aidé à prendre la décision collective. • Les autres assistants - Ils ont travaillé en équipe pour accompagner l'Écureuil dans sa mission.
<p>7. Processus juridiques</p>	<p>Quels ont été les processus utilisés pour prendre la décision (p. ex. rencontre, discussion, cérémonie)?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre - Une grande rencontre a été organisée, et les humains et les animaux se sont réunis pour discuter du problème. • Enquête - Un des chefs a découvert ce qui s'était passé et il a examiné des moyens de régler le problème. • Délibération - Le groupe a discuté et il a réfléchi sérieusement à la solution avant de prendre une décision. • Prise de décision collective - Tout le monde - les humains et les animaux - a contribué à décider quelle serait la meilleure façon de rapporter le printemps. • Cérémonie - Une cérémonie a eu lieu pour célébrer le retour du printemps et remercier l'Écureuil.

4. Après la discussion en classe, demandez aux élèves de lire l'analyse de l'histoire à la page 23.
5. Pour permettre à vos élèves d'analyser une autre histoire en appliquant la même méthode, distribuez des exemplaires de « [L'histoire du Porc-Épic](#) » et du document d'analyse.

Cette histoire vient de la Nation Secwépemc et montre comment deux groupes de gens opposés peuvent se réunir pour régler leurs conflits.

6. En classe, revoyez ensemble vos réponses aux questions. Demandez à vos élèves : Quelles autres questions auriez-vous posées ? Avez-vous eu une interprétation différente de celle qui a été fournie ?

Partie 3 :

1. Après avoir effectué une analyse juridique des deux histoires, les élèves peuvent maintenant commencer à se demander comment ce qu'ils ont appris dans ces histoires pourrait s'appliquer à des problèmes dans leur propre vie.

Commencez par demander aux élèves de réfléchir à ce qu'ils ont appris en lisant « L'été dans un sac » ou « L'histoire du Porc-Épic ». Quelles questions se sont-ils posées ? Qu'est-ce qui les a étonnés ? Quels sont les liens avec leur vie ? Quels types de problèmes les leçons tirées de cette histoire pourraient-elles les aider à résoudre ?

2. Demandez aux élèves de lire la page 24 de *La vérité avant la réconciliation : Le droit et les régimes juridiques autochtones*.
3. Présentez aux élèves la situation décrite à la page 25 et donnez-leur l'occasion d'appliquer à cette situation ce qu'ils ont appris en lisant « L'été dans un sac ».

Divisez la classe en quatre groupes et confiez à chacun des groupes un des points de vue suivants : les oiseaux, les nageurs et les plaisanciers, l'entreprise et la rivière. Dans leur groupe, les élèves devront préparer un court paragraphe pour décrire le problème selon leur point de vue. Ramenez ensuite la classe ensemble et demandez aux groupes de présenter leurs préoccupations chacun à leur tour. Encouragez-les à discuter pour trouver le processus qui permettrait d'en arriver à une solution.

Rappelez aux élèves l'histoire « L'été dans un sac » et demandez-leur :

- Comment cette histoire présente-t-elle des valeurs et des principes que vous pourriez appliquer à notre scénario (p. ex. le respect des non-humains, la conservation) ?

- Quels ont été les processus suivis pour en arriver à une solution? Est-ce que certains éléments pourraient s'appliquer à cette situation (p. ex. une rencontre publique entre les humains et les animaux, une consultation, un consensus, une cérémonie)?

Une fois que les élèves auront déterminé le processus à suivre, encouragez-les à explorer des solutions créatives et collaboratives. Présentez la solution (la **décision** et la **raison**) sur une affiche ou une œuvre d'art, ou dans une histoire ou un poème.

4. Demandez aux élèves de réfléchir à la façon dont les leçons à tirer de « L'été dans un sac » ou de « L'histoire du Porc-Épic » pourraient s'appliquer à d'autres situations dans leur vie ou leur communauté. Voici quelques exemples de situations que vous pourriez présenter à vos élèves, et vous pourriez aussi songer à faire de la recherche sur d'autres exemples dont il est question actuellement dans votre propre communauté.

Rappelez aux élèves que cet exercice porte sur la recherche de moyens à prendre pour que nous puissions tous vivre ensemble, bien nous traiter les uns les autres et trouver des solutions aux problèmes que nous connaissons aujourd'hui. En examinant les scénarios, demandez aux élèves de penser aux questions suivantes : Comment réfléchissez-vous à cette situation? Quel processus pourriez-vous suivre? Comment pouvez-vous vous assurer que tous les points de vue sont pris en considération? Comment pourriez-vous résoudre le problème?

- Chaque fois que vous allez dans la cour d'école pour la récréation, vous trouvez des déchets partout. Il semble que personne ne s'en débarrasse de façon responsable. Les animaux commencent à manger les déchets, et certaines parties de la cour d'école sont maintenant sales et insalubres à cause de cela.
- À l'heure du lunch, beaucoup de nourriture se retrouve dans les déchets, parfois complètement intacte. Des objets comme des pommes, des bouteilles de boissons pas ouvertes ou des sandwiches sont jetés chaque jour. En même temps, certains élèves n'ont pas assez à manger et sont souvent privés d'un lunch complet. Les aliments pourris sont dangereux, et certains élèves sont allergiques à certaines des choses qui sont jetées. L'école a des règles strictes sur le partage de la nourriture. Il semble qu'il pourrait y avoir une meilleure façon de gérer toute la nourriture en trop plutôt que de la jeter.
- Dans beaucoup de villes canadiennes, des gens ont de la difficulté à trouver un endroit sûr et abordable pour se loger. Les loyers augmentent, et il

n'y a pas assez de maisons pour tout le monde. Cette situation s'explique notamment par les coûts de construction élevés, par le manque de soutien du gouvernement pour les locataires et les acheteurs de maisons, et par des règles qui compliquent beaucoup l'achat de nouvelles maisons. Dans certains quartiers, les gens résistent aussi au changement quand des logements abordables sont prévus près de chez eux. Tout le monde est d'accord pour dire que les gens ont droit à un lieu de vie sécuritaire - mais comment pouvons-nous travailler ensemble pour relever tous ces défis?

- En 2014 et 2016, en bonne partie grâce à l'histoire orale et aux connaissances des Inuits, les épaves des navires britanniques HMS *Erebus* et HMS *Terror* - de l'expédition de Sir John Franklin dans le Passage du Nord-Ouest en 1845 - ont été découvertes. Les artefacts trouvés sur les sites des épaves étaient considérés au départ comme appartenant au Royaume-Uni, puisque les navires étaient britanniques. Mais les sites eux-mêmes se trouvaient au Canada, et plus particulièrement sur le territoire des Inuits du Nunavut. Comment devons-nous déterminer à qui appartiennent ces artefacts et comment pouvons-nous assurer qu'ils sont bien protégés, conservés et présentés au public?

Cette histoire est fondée sur un cas réel. En 2018, le Royaume-Uni et le Canada se sont entendus pour dire que les épaves elles-mêmes et tous les artefacts qui seraient découverts plus tard appartenaient au Canada. Le gouvernement du Canada et la Fiducie du patrimoine inuit ont signé un accord sur la copropriété des épaves et des futures découvertes. Ils ont créé un protocole d'entente sur la façon dont ils pourraient travailler ensemble pour protéger et partager les artefacts. Ils se sont notamment entendus pour que les artefacts soient protégés en fonction de l'Inuit Qaujimajatuqngit (le savoir inuit) et des principes de gestion des ressources culturelles, et que les artefacts, quand ils seraient exposés, soient présentés du point de vue des Inuits. Vous pourrez en savoir plus dans le document suivant : [Le gouvernement du Canada et la Fiducie du patrimoine inuit signent un protocole d'entente sur les artefacts de Franklin](#), gouvernement du Canada, 16 avril 2019.

5. Demandez aux élèves de réfléchir à ce qu'ils ont appris sur le droit et les régimes juridiques autochtones en créant une carte mentale ou un résumé visuel à ce sujet. Encouragez-les à y inclure des images, des définitions, des mots clés, etc.

L'histoire du Porc-Épic

Cette histoire vient de la Nation Secwépemc et montre comment deux groupes de gens opposés peuvent se réunir pour régler leurs conflits. Le conteur Secwépemc Sexwélecken l'a racontée en 1900 à l'anthropologue James Teit, qui l'a ensuite retransmise dans sa propre prose seulement en anglais. Les Aînés Skeetchestn Daniel Calhoun, Leona Calhoun, Amy Slater, Christine Simon, Garlene Dodson, Doris Gage, Ron Ignace et Julienne Ignace ont ensuite retraduit cette histoire en Secwepemctsin.

Un grand nombre de créatures vivaient ensemble au même endroit. Leur chef était le Cygne. Dans un autre endroit, accessible après une longue journée de marche au-delà d'une haute chaîne de montagnes, vivait une autre bande parfois appelée le Peuple des Cerfs. Elle se composait du Chevreuil, du Caribou, de l'Orignal, de la Chèvre, du Mouton et d'autres, et leur chef était le Wapiti. Les deux groupes avaient été longtemps des ennemis. Ils se mêlaient constamment des affaires des autres. C'est pour cela qu'ils avaient du mal à faire des réserves de nourriture. Chaque peuple avait sa propre sorte de gouvernement, et vivait et travaillait différemment. Ce qu'un des deux faisait bien, l'autre le faisait mal. Les oiseaux se comportaient un peu comme des mammifères, et les mammifères comme des oiseaux. C'est pour cela qu'ils étaient tous misérables.

Le Cygne cherchait comment ils pourraient bien s'entendre sans se mêler des affaires des autres. Il se disait que les peuples étaient entêtés et que c'était pour cela qu'ils étaient difficiles et qu'ils se nuisaient.

Un jour d'hiver où les montagnes étaient couvertes d'une neige très épaisse, le Cygne a rassemblé son groupe et, après avoir expliqué ses plans, il a demandé si l'un d'entre eux pourrait apporter une invitation au Wapiti. Celui ou celle qui ferait ce voyage recevrait en cadeau un grand nombre de dentalia.¹

Le Coyote s'est porté volontaire et il s'est préparé pour son voyage en mettant ses plus beaux vêtements, ses mocassins brodés, et tous ses dentalia et ses colliers, Il a quitté sa maison au crépuscule, mais comme il ne voulait pas marcher dans la neige épaisse, il a fait le tour de sa maison souterraine toute la nuit en courant, très fier de lui. Il courait encore le matin quand les autres se sont réveillés. Le Cygne lui a demandé pourquoi il n'était pas parti, et le Coyote a répondu : « Je courais et je m'amusais pour m'exercer, je vais partir ce soir. » Au début de la soirée, les autres l'ont vu partir et l'ont surveillé jusqu'à ce qu'ils ne le voient plus. Le Coyote a vite trouvé la neige trop épaisse, il est retourné chez lui à la nuit tombée et il s'est couché sous

¹ Les dentalia sont des coquillages en forme de dents ou de défenses qui sont souvent utilisés pour décorer des insignes royaux ou des bijoux, ou pour des cérémonies.

l'échelle, où il s'est endormi. Quand les autres se sont réveillés le lendemain matin, ils l'ont trouvé profondément endormi, et le Cygne lui a demandé pourquoi il n'était pas parti. Le Coyote a répondu : « Oh! Je m'amusais, ça m'a fatigué, et je me suis couché pour dormir. Je vais partir ce soir. »

Le Cygne a alors demandé aux autres qui serait le mieux placé pour partir. Ils ont tous répondu : « Le Porc-Épic a toujours marché dans les montagnes couvertes de neige épaisse, et c'est pourquoi il serait le meilleur. » Le Porc-Épic a été choisi, et après avoir cousu ses mocassins toute la nuit et s'être habillé chaudement, il est parti au lever du jour. Quand le Coyote l'a vu partir, il s'est mis à rire en disant : « Si même moi, j'ai été incapable d'y aller, comment est-ce qu'une créature aussi faible et lente, aux pattes aussi courtes, pourrait se déplacer dans la neige épaisse? » Ce soir-là, le Porc-Épic est arrivé épuisé à la maison du Wapiti, couvert de neige et de glace. Après s'être réchauffé, il a livré son message au Wapiti, et il a demandé du tendon et une alène pour recoudre ses mocassins. Une fois sa tâche terminée, il est reparti vers chez lui en apportant la réponse du Wapiti. Le Wapiti a promis de rendre visite au Cygne le lendemain matin avec tout son groupe.

Quand le Wapiti et son groupe sont arrivés, le Cygne leur a fait la fête et, une fois la fête terminée, il s'est agenouillé avec son groupe devant le Wapiti. Le Cygne a partagé sa sagesse avec les autres et il leur a dit comment ils pouvaient s'entraider. C'est ainsi qu'il a donné au Wapiti toutes ses connaissances et ses conseils.

Le Wapiti et son groupe se sont ensuite agenouillés devant le Cygne, et le Wapiti lui a transmis toutes ses idées et ses connaissances. Les deux groupes ont fait connaissance, et ils ont réussi ensemble à planifier ce qu'il fallait faire. Ils ont ensuite vécu une vie bien plus facile et plus heureuse, et les méthodes d'une des parties n'entraient plus en conflit avec celles de l'autre.

Les lois adoptées au conseil sont celles qui gouvernent les animaux et les oiseaux encore aujourd'hui. Le Porc-Épic a reçu son gros cadeau de dentalia, très envié par le Coyote.

Analyse de l'histoire du Porc-Épic

Problème : Quel est le principal problème humain sur lequel porte cette histoire?

Faits : Quels sont les faits qui comptent?

Décision/résolution : Qu'est-ce qui a été décidé ou comment le problème a-t-il été résolu?

Raisons : Quelles sont les raisons sur lesquelles repose la décision? Y a-t-il une explication dans l'histoire? Est-elle dite? Non dite?

Quelles sont tes autres questions ou les autres réflexions au sujet de l'histoire qui ne se rapportent peut-être pas aux sections précédentes? À propos de quoi aimerais-tu en apprendre plus? Y a-t-il quelque chose que tu n'as pas compris?

Analyse de l'histoire du Porc-Épic - Bases des réponses

Problème : Quel est le principal problème humain sur lequel porte cette histoire?

- Comment deux groupes peuvent-ils régler un conflit entre leurs communautés?
- Quel est le rôle des dirigeants pour régler les conflits entre communautés?

Faits : Quels sont les faits qui comptent?

- Il y avait une fois deux groupes qui étaient ennemis depuis longtemps. Le Cygne était le chef des oiseaux, et le Wapiti était le chef du peuple des Cerfs. Les deux groupes essayaient chacun de rendre la vie de l'autre aussi difficile que possible.
- Les deux groupes avaient chacun un type de gouvernement différent, et ils vivaient et travaillaient différemment. Ce qu'un des deux faisait bien, l'autre le faisait mal.
- Le chef Cygne voulait améliorer les choses pour les deux parties et faire la paix; il croyait que leurs problèmes venaient de l'ignorance.

Décision/résolution : Qu'est-ce qui a été décidé ou comment le problème a-t-il été résolu?

- Le Cygne a réuni sa communauté et a demandé si quelqu'un serait prêt à apporter un message au Wapiti. Le Coyote s'est porté volontaire, mais il n'a pas réussi. Le Cygne a ensuite demandé à ses gens qui serait le mieux placé pour faire ce voyage, et ils ont choisi le Porc-Épic. Le Porc-Épic a réussi.
- Le Wapiti a rendu visite au Cygne avec son groupe, et ils se sont agenouillés l'un devant l'autre pour partager leurs connaissances et leurs conseils. Ensemble, les deux chefs ont trouvé un moyen de régler le conflit.
- Ensuite, les deux groupes ont réussi à vivre une vie plus facile et plus heureuse qu'avant, sans aucun conflit.

Raison : Quelle est la raison sur laquelle repose la décision? Y a-t-il une explication dans l'histoire? Est-elle dite? Non dite?

- **Dite :**
 - » Le Cygne et sa communauté ont trouvé comment régler les problèmes parce que le Cygne pensait que leurs conflits étaient causés par leur ignorance mutuelle. Il a demandé à son groupe de l'aider à choisir la bonne personne pour obtenir leur appui.
- **Non dite :**
 - » Le Wapiti a accepté l'invitation du Cygne pour une rencontre parce qu'il pensait que cela aiderait à régler leurs conflits.
 - » Les chefs sont responsables d'essayer de régler les conflits entre leur peuple et les autres.
 - » Un conseil a eu lieu. Pour régler les conflits, les groupes doivent se réunir dans un esprit de respect et de réciprocité. Les deux groupes se sont traités avec respect, et ils ont partagé l'un avec l'autre tout ce qu'ils savaient.

Quelles sont tes autres questions ou les autres réflexions au sujet de l'histoire qui ne se rapportent peut-être pas aux sections précédentes? À propos de quoi aimerais-tu en apprendre plus? Y a-t-il quelque chose que tu n'as pas compris?

- Le Coyote s'est moqué du Porc-Épic, mais celui-ci a réussi sa mission. C'est un rappel que tout le monde a des qualités et un rôle important à jouer dans la société.